

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du conseil communautaire en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 13 février 2026

Votants présents (33) : Monsieur Eric MATHIEU ; Madame Emeline MAGNIER-CARETTI, Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Elisabeth DELCROIX; Monsieur Claude DELOFFRE ; Monsieur Alain ABSCHIEDT.

Avaient donné procuration (8) : Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Monsieur Jérôme RUFFIN (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Monsieur Alain GODARD (GEMONVILLE) Monsieur Eric MATHIEU (ABONCOURT) ; Madame Corinne FERRARO à Monsieur Jean Pierre CALLAIS ; Monsieur Charles MATOS (MOUTROT) à Monsieur Patrick AUBRY (CREZILLES) Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Cyril BICHET (URUFFE) à Madame Elisabeth DELCROIX (URUFFE).

Avaient donné pouvoir (0) : /

Présents	33	Votants	41	Procuration	8	Pouvoir	0
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

CC_2026_046 Création d'une autorisation de programme n°02 intitulée « actions CTEC-eau potable »

Monsieur le Vice-Président informe le conseil communautaire que les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par le CGCT et le code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

A la suite de la signature du Contrat Territoire Eau Climat 2025-2027, de nombreux programmes d'actions relatif à l'eau potable sont éligibles à des subventions de l'agence de l'eau.

La signature du CTEC avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse constitue une opportunité permettant de renforcer la gestion de l'eau et de la biodiversité locale, tout en préparant le territoire aux enjeux climatiques de demain. Ce premier CTEC couvrira la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. A terme, la CCPCST pourra s'engager sur un second CTEC d'une durée de 3 ans.

Le montant de l'autorisation de programme proposée dans la présente délibération s'élève à 1 510 000 €

Les dépenses seront financées par les subventions, l'emprunt, et l'autofinancement.

Monsieur le Vice-Président propose ainsi de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, tel que présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-154 en date du 02/10/2025 approuvant le Contrat Territorial Eau et Climat avec l'agence de l'eau Rhin Meuse,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-044 approuvant le budget primitif annexe « eau potable »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CREE** l'autorisation de programme n°02 libellée « Actions CTEC – eau potable » d'un montant total comme proposé dans l'annexe jointe.
- **VALIDE** la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme conformément à l'annexe jointe.
- **PRECISE** que cette autorisation de programme sera intégrée au budget annexe « eau potable ».

Le secrétaire de séance
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

